

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2018

Volume XIX

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

INTRODUCTION

PAR

JEAN-PAUL PANCRACIO (*)

Cette année, la rubrique « Questions maritimes et navales » comporte deux contributions qui ont trait à des sujets d'actualité mais dont l'intérêt ne s'effacera pas avec le passage à 2018, date de référencement de ce volume de l'*Annuaire*.

La première est consacrée par Richard Labèvière à Djibouti, petit Etat par la superficie mais qui est en train d'acquérir une position stratégique pour les grandes puissances maritimes. Ce qui était encore il y a quelques années – avant les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et un peu plus tard l'émergence de la piraterie somalienne – une place forte de l'armée française est aujourd'hui un véritable *hub* maritime mondial, essentiellement à caractère militaire. En un peu plus d'une quinzaine d'années, Djibouti a vu s'installer une base navale des Etats-Unis, une base navale japonaise et, peut-être le fait le plus marquant, une puissante base chinoise qui constitue, comme le souligne l'auteur de l'étude, la plus grande infrastructure militaire de la Chine à l'étranger. Implantée depuis à Abou Dhabi sur les rives du golfe arabo-persique, à la pointe sud de son arc stratégique défini par le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationales, la présence traditionnelle de la France à Djibouti a paru s'estomper, alors même qu'un accord de défense la lie à ce pays. Elle ne saurait se laisser effacer de ce qui est devenu une place diplomatique et stratégique.

La seconde contribution s'intéresse à la question complexe de la gouvernance de la haute mer et à son évolution au cours des dernières années, avec, en perspective, l'ouverture en 2018, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence diplomatique à caractère universel en vue de négocier un futur « *instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale* ». Il s'agit donc d'un accord potentiellement considérable en termes de gouvernance des espaces maritimes internationaux destiné à combler les lacunes de la Convention de Montego Bay pour ce qui est de la gestion de la haute mer. Encore faudra-t-il en coordonner les éléments avec le régime

(*) Professeur émérite de l'Université de Poitiers (France) et chercheur associé au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris II, France).

juridique d'une autre zone internationale encore plus riche, semble-t-il, en biodiversité, celle des fonds marins internationaux sous-jacents à l'espace de haute mer. Ces derniers sont dotés, sous l'appellation de Zone, du statut particulièrement protecteur de patrimoine commun de l'humanité, dont la gouvernance est confiée à l'Autorité internationale des fonds marins, mais dont les ressources génétiques sont néanmoins exclues. Ce sont donc des négociations complexes d'un point de vue technique et difficiles sur le plan politique qui s'annoncent, en vue desquelles cependant les Etats pourraient s'inspirer des dispositifs de gouvernance déjà en place pour les espaces marins antarctiques.

Hors rubrique, on pourra également lire avec intérêt l'intéressante étude placée en tête de l'*Annuaire* sur le phénomène actuel d'« arsenalisation des espaces maritimes », sous la plume du capitaine de frégate Franck Maire. Cette évolution n'est évidemment pas sans lien avec ce qu'on a pu qualifier de maritimisation du monde dans le contexte de mondialisation des échanges et des communications. Elle caractérise également chez certains un esprit de conquête appliqué aux grands sites marins de ressources naturelles à explorer et à exploiter. Elle interroge cependant par l'importance des chiffres qui en donnent la mesure et qui représentent pour certains pays, comme le révèle l'auteur, plus de 50% des dépenses consacrées aux investissements de défense. Et dans cette évolution, une région du Globe s'inscrit au premier plan, l'Asie, plus particulièrement la Chine. Dans cet espace dont l'économie est largement sinisée et dont les Etats côtiers sont en assez étroite interdépendance avec la Chine, cette ruée vers les unités de marine de guerre, que ce soit en navires de surface ou en sous-marins, peut surprendre et... inquiéter. En définitive, à l'exception assez notable de l'Europe et de l'Amérique latine, cette arsenalisation maritime concerne l'ensemble du monde. L'auteur de l'étude nous en explique ici par les chiffres et l'analyse stratégique les causes, les enjeux et les risques.